



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

A l'attention du directeur de l'information:

L'inspection de maisons usagées ne manque pas d'encadrement

Montréal, le 24 février 2004 - Des articles publiés dans les quotidiens du week-end font état d'un manque d'encadrement pour l'inspection des maisons usagées. Les deux organisations citées, soit l'Association des inspecteurs en bâtiment du Québec (AIBQ) et l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ), savent pourtant bel et bien qu'il existe présentement des inspecteurs qui sont encadrés et qui possèdent une assurance de responsabilité professionnelle: les membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ).

Le mandat premier d'un ordre professionnel tel que l'OTPQ est d'assurer la protection du public. Dans ce but, l'Ordre s'assure de la bonne conduite et de la qualité des services professionnels de ses membres en imposant des règles d'éthique et des normes de pratique professionnelle. Ainsi en respectant les règles que l'on retrouve dans leur Code de déontologie, l'OTPQ s'assure que ses membres offrent un service professionnel aux clients. Si un consommateur est insatisfait des services d'un technologue professionnel ou s'il a des doutes sur la qualité du service, il peut faire appel au syndic de l'Ordre pour obtenir des informations ou demander la tenue d'une enquête.

De surcroît, depuis janvier 2000, l'OTPQ et l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC) offrent un *Guide d'inspection de maisons usagées*. Au printemps 2003, deux autres ordres professionnels se sont joints à la publication de ce guide : l'Ordre des architectes du Québec et l'Ordre des ingénieurs du Québec. «Ce guide, affirme Alain Bernier T.P., président de l'OTPQ, représente donc un consensus formidable entre plusieurs partenaires dévoués à la cause des consommateurs.»

L'OTPQ a poussé plus loin l'encadrement de ses membres qui exercent en inspection. Il a instauré l'an dernier un Comité d'évaluation des compétences en inspection. Ce Comité peut recommander l'émission ou la suspension d'une attestation.

À l'opposé d'une association qui vise avant tout à représenter l'intérêt de ses membres, un ordre professionnel existe pour s'assurer que le public est bien servi et bien protégé par les services professionnels rendus par ses membres. Il est étonnant de constater qu'une association qui regroupe des inspecteurs puisse conserver dans ses rangs des membres qui ne sont pas assurés en matière de responsabilité professionnelle.

L'OTPQ s'interroge sérieusement aussi sur le bien fondé et l'impartialité d'une association d'inspecteurs en maisons qui se ligue à une association de courtiers et d'agents immobiliers. Cette collusion peut-elle nuire aux consommateurs recourant aux services de ces inspecteurs pour l'achat d'une maison ?

On reconnaît les membres de l'OTQP aux initiales T.P. apposées à leur nom. Le titre de technologue professionnel est réservé aux membres inscrits au tableau de l'Ordre. Régi par le *Code des professions*, l'OTQP regroupe 4000 technologues professionnels et étudiants ayant reçu une formation technique de niveau collégial de trois ans en sciences appliquées.

– 30 –

Source : Guy Giasson
Directeur aux communications
(514) 845-3247, poste 119 ou
1-800-561-3459
communications@otpq.qc.ca

Informations : Denis Beauchamp
Directeur général et secrétaire
(514) 845-3247, poste 107 ou
1-800-561-3459
beaudeni@otpq.qc.ca

